

BAVURE DE LA RÉVOLUTION : MEURTRE À PETIT-PARIS

La commune de Saint-Martin-du-Fouilloux (qui comprenait alors Petit-Paris) fut-elle mêlée aux événements révolutionnaires ? Peu, sans doute, parce qu'elle resta à l'écart de la guerre civile qui déchira d'autres parties du département.

Pourtant, par un concours de circonstances malheureuses, une personne au moins, du Petit-Paris, fut victime de la Révolution.

Voici le procès-verbal de ce meurtre commis aux Chesnaies le 7 Germinal An II, c'est-à-dire le 28 mars 1794 (l'orthographe et la ponctuation ont été rétablies).

Sur la route de St Georges à Angers, dans l'étendue de notre Canton, sommes accompagnés des citoyens Cady notre greffier et Jacques Granger père chirurgien, transportés au village des Chesnaies Commune dépeint précis ou étant arrivé dans la maison du citoyen Jean Le Comte, y avons trouvé les citoyens Legendre et Plot commissaires du Comité Révolutionnaire d'Angers, à qui nous avons été aperçus sur un lit, une femme de Jean Le Comte, assassiné lequel par des volontaires, visitée faite par les deux yeux de deux doigts de la longueur de deux doigts, largeur de deux doigts pénétrant jusqu'au crâne, un autre coup de sabre sur la partie moyenne du coronal droit de la longueur d'un pouce, plus un autre coup de sabre sur la partie moyenne du coronal de la longueur d'un grand pouce pénétrant jusqu'à l'os.

Archives communales. Extrait du procès-verbal de 1794.

" Le 7 germinal, l'An deuxième de la République française une et indivisible, sur les cinq heures de l'après-midi, nous, Jean-Baptiste-Maurice Sortant ⁽¹⁾, juge de paix du canton de Saint-Georges-sur-Loire, instruit par la clamour publique qu'il s'était commis un meurtre sur la route de Saint-Georges à Angers, dans l'étendue de notre canton, accompagné du citoyen Cady notre greffier et Jacques Granger père, chirurgien, sommes transportés au village des Chesnaies, commune du Petit-Paris, où étant arrivés dans la maison du citoyen Jean Le Comte, y avons trouvé les citoyens Legendre et Plot, Commissaire et Membre du Comité Révolutionnaire d'Angers ; avons aperçu sur un lit une femme qu'on nous a dit être Perrine Tonnoire, âgée d'environ 48 ans, femme de Jean Le Comte, assassinée ce jour par des Volontaires ; visite faite par sept assesseurs.

Elle a reçu deux coups de sabre sur le sommet de la tête qui font un triangle de la longueur chacun de trois doigts, largeur de deux doigts, pénétrant jusqu'au crâne, un autre coup de sabre sur la partie moyenne du coronal ⁽²⁾ de la longueur d'un grand pouce, pénétrant jusqu'à l'os.

1 - Jean-Baptiste-Maurice Sortant est issu d'une famille de petits notables de Saint-Georges (artisans, maîtres de poste,...) qui mériterait une étude : son cousin, Louis-Stanislas Sortant, " le dernier des Chouans ", conduira en 1831, dans les Mauges, un soulèvement contre Louis-Philippe, lors du passage de la Duchesse de Berry.

A la main gauche, un coup de sabre qui lui a coupé le petit doigt qui ne tient plus qu'aux chairs avec une excoriation ⁽³⁾ en la partie d'un doigt, d'un plat de sabre.

Un coup de feu a été tiré par derrière. Il n'a paru qu'une seule balle qui a porté dans le milieu de l'omoplate, brisé l'os, et pénétré dans la poitrine.

Ensuite, nous nous sommes enquis tant à Jean Le Comte son mari, qu'à différents voisins, s'ils connaissaient les auteurs du meurtre. Le dit Jean Le Comte nous a dit que environ une heure de l'après-midi de ce jour, il serait entré chez le citoyen Bouin, son voisin, six à sept hommes Volontaires habillés en bleu qui auraient demandé à boire et à manger et qu'étant sortis ils auraient couru frapper sa femme à coups de sabre, près de sa maison, et ont fini par lui tirer un coup de feu qui l'a tuée. Sommé de signer sa déclaration, a déclaré ne savoir écrire.

Interrogée, la citoyenne Marie Pineau, femme Joseph Bouin, demeurant au dit lieu des Chesnaies, si elle connaissait les auteurs du meurtre, a dit qu'étaient entrés ce jour chez elle sept Volontaires habillés en bleu dont un avait un casque et qu'un d'eux lui avait offert des chemises à vendre, et que ce sont eux qui sont les auteurs du meurtre avec deux cavaliers dont un avait un enfant derrière lui. Et a déclaré ne savoir signer.

2 - Coronal : os du crâne.

3 - Excoriation : plaie.

Interrogé, le citoyen Jean Buron, métayer à la Hérinière, commune du Petit-Paris, lequel nous a dit que ce jour, sur les une heure de l'après-midi, Jean Le Comte serait allé l'appeler et le prier de venir chez lui ; qu'il y avait des soldats qui faisaient tapage ; qu'étant arrivé, il aurait aperçu sept Volontaires habillés en bleu chez le citoyen Bouin absent ; qu'il leur a demandé ce qu'ils voulaient ; qu'il lui ont répondu qu'ils demandaient du lait et du vin ; leur ayant dit qu'il n'en avait point, un d'eux a tiré son sabre pour le frapper ; qu'alors, lui, déposant, armé d'un vouge⁽⁴⁾, lui en a donné un coup de bout dans l'estomac où le Volontaire, portant la main, s'est blessé au coupant du vouge ; qu'étant sorti de la maison, le même a encore voulu lui donner un coup de sabre ; lui, déposant, lui a porté un coup de vouge sur la tête sans savoir s'il l'a blessé ; qu'ensuite les soldats ont appelé deux cavaliers dont un a tiré un coup de feu à la défunte

La minute est signée :

Jacques Granger, officier de santé ; Jacques Martin, agent national ; Jean Martin, maire ; j.B.M. Sortant, juge de paix.

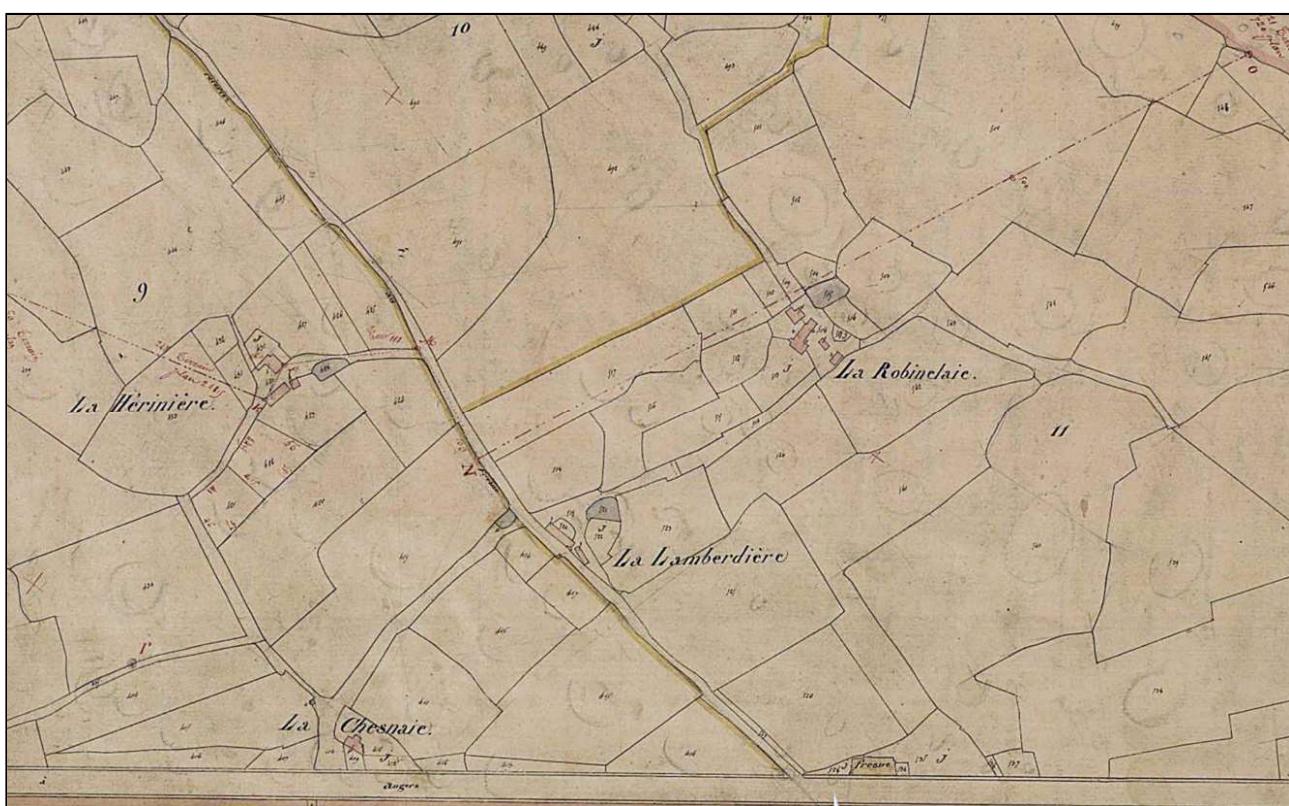
Deux mots rayés nul.

La présente copie est conforme à l'original.
Cady, greffier ; J.B.M. Sortant, juge de paix.

Essayons de comprendre

La victime

L'acte de décès (retrouvé dans le registre d'état-civil) a été établi par Jean-Antoine Perrot, ancien capucin installé à Petit-Paris, élu officier municipal. Cet acte n'apporte pas de précisions supplémentaires (âge, filiation...) sur l'identité de la victime, Pauline Tonnoire, épouse de Jean Le Comte. Le document confirme et



Cadastré de 1834. Localisation de l'emplacement du crime.

; et que lui, déposant, ainsi que les autres, se sont enfuis. Et a déclaré ne savoir signer.

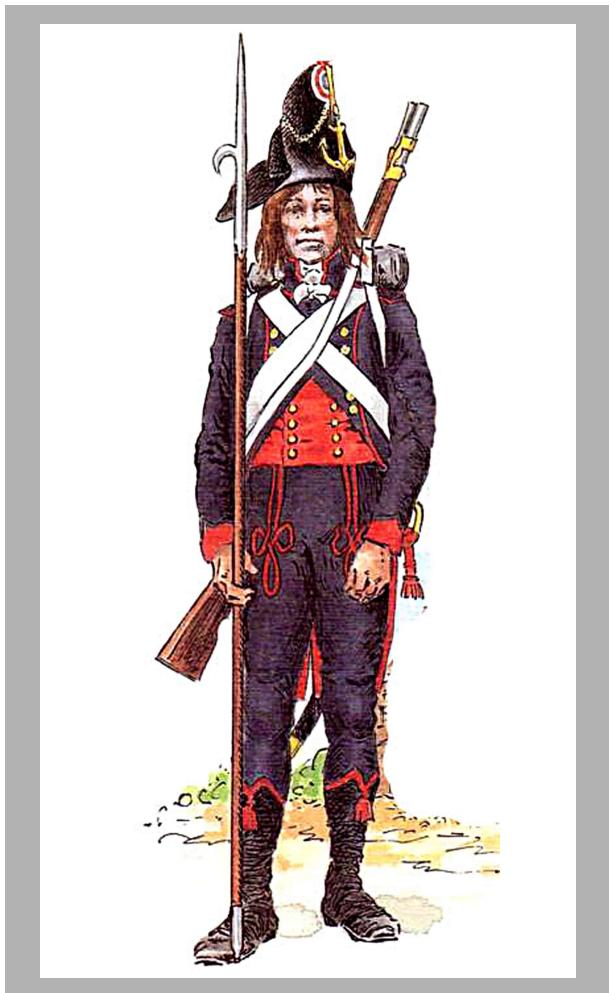
Fait, clos et attesté, le présent procès-verbal de visite du cadavre et d'interrogation des témoins au dit lieu de la Chesnaie, en présence de Jean Martin, maire de la commune du Petit-Paris, et de Jacques Martin, agent national de la dite commune, auxquels nous avons donné commission de faire enterrer le dit cadavre et ce sur les six heures et demie du soir. Et ont, les dits Martin, signé avec nous.

4 - Vouge : serpe à long manche.

précise seulement les circonstances du décès. Perrot s'est lui-même rendu aussitôt sur les lieux et a trouvé la défunte "à trente quarante pas de sa maison, au coin du chemin de chez elle à aller à la Hérinière". Il décrit les blessures mortelles et rappelle les procès-verbaux dressés par le commissaire d'Angers et les experts de Saint-Georges. Il fait transporter le corps à la maison par Gabriel Mirleau, René Cesbron (greffier à la municipalité de Petit-Paris), Pierre-François Fournier, Jean Martin maire et Jacques Martin agent national.

Les agresseurs

Ce sont des Bleus, soldats républicains ainsi appelés parce que portant un uniforme bleu. On les appelle aussi les Volontaires. En effet, les premiers soldats de la Révolution furent des volontaires engagés pour défendre la Patrie envahie par les armées étrangères hostiles à la Révolution. Par la suite, l'armée exigeant de plus en plus d'hommes, les Volontaires furent désignés par tirage au sort et enrôlés de force (ce qui fut à l'origine du soulèvement vendéen, à Saint-Florent-le-Vieil, en mars 1793).



Un soldat "bleu" de l'époque révolutionnaire.

Les circonstances

Evoquons d'abord le contexte historique. D'où viennent et où vont ces Bleus ? Reviennent-ils de réprimer la rébellion en Vendée ? Vont-ils combattre aux frontières de l'est ? Sont-ils des déserteurs en goguette (ils ne semblent pas être encadrés) ? N'oublions pas que cette période (printemps 1794) est celle de la Terreur la plus vigoureuse : la guillotine décapite place du Ralliement et on fusille à Avrillé (Champ des martyrs). Il est pourtant évident que ce meurtre est un fait de droit commun et non de répression politique.

Sur le déroulement du drame, les trois témoignages convergent mais avec des nuances :

- Jean Le Comte, mari de la victime, présente le meurtre comme le fait de brutes exigeant boissons et nourriture et qui, mécontents sans doute, tuent sa femme d'un coup de feu.

- Marie Pineau, épouse Bouin, circonstance le comportement des meurtriers : ils ont offert à la victime des chemises (peut-être le produit d'une rapine) à vendre ou peut-être à troquer contre des victuailles. Ce témoin signale aussi la présence d'un enfant en selle derrière un cavalier : était-ce un adolescent, jeune frère d'armes du légendaire Joseph Bara ? N'oublions pas que, dans cette armée révolutionnaire, les officiers avaient moins de trente ans et la moitié des soldats moins de vingt ans (certains étaient recrutés à 13 ans). N'excluons pas non plus l'hypothèse d'un enfant vendéen sauvé par les Bleus (le cas a existé).

- Jean Buron, le dernier témoin, est le plus précis et remarquable d'honnêteté : le meurtre apparaît plutôt comme la conséquence d'une bagarre entre un soldat menaçant et Jean Buron décidé à se défendre avec sa serpe. Le coup de feu tiré sur Perrine Le Comte, innocente victime, serait la bavure de la réaction de colère du soldat irrité par la résistance du paysan. Reste cependant à expliquer les blessures par sabre constatées sur la défunte.

Les conséquences

On aimerait savoir si ce meurtre fut châtié. La présence sur place des citoyens Legendre et Plot, membres du Comité Révolutionnaire d'Angers, n'est pas fortuite. On imagine qu'ils ont été prévenus aussitôt et sont arrivés de la ville au galop. Leur réaction n'est pas connue. Les meurtriers ont-ils été poursuivis, rattrapés, identifiés, jugés ? Il faudrait consulter les archives départementales. Il reste que ce meurtre est à situer dans le contexte de l'époque : une époque violente (bien avant la Révolution), où la vie humaine n'a guère de prix ; une phase révolutionnaire particulièrement tendue (les Vendéens ont été battus à Savenay et au Mans ; les armées sont victorieuses aux frontières, mais la Terreur bat son plein à Angers et à Paris : Danton sera exécuté quelques jours après, Robespierre suivra de peu). Il faudrait s'interroger aussi sur la personnalité de ces Bleus, sans doute jeunes, peut-être enrôlés de force et vraisemblablement abandonnés dans la nature.

Robert Audoin

Sources :

* Archives communales.